



# Championnat Départemental Interclubs Jeunes

## Règlement

adoption : 22/09/2010  
entrée en vigueur : 01/10/2010  
validité : permanente

Comité Départemental de la Manche

### 1. Objet

Le Championnat Départemental Interclubs Jeunes est une compétition départementale par équipe. Il est composé de 3 Divisions mixtes réparties en catégories :

- La division Poussin
- La division Benjamin
- La division Minime

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'organisation, les critères de participation et le déroulement sportif du Championnat Départemental Interclubs Jeunes, ci-après désigné « le Championnat ».

### 2. Organisation

Le Championnat est organisé par le Comité Départemental de la Manche, et validé par lui auprès de la FFBA.

#### 2.1 Dates de la compétition

Le Championnat doit être joué aux dates prévues par le Comité Départemental de la Manche en début de saison.

Le Championnat se déroule sur deux journées : Une phase aller et une phase retour.

#### 2.2 Accueil et gestion de la compétition

Les clubs hôtes, désignés en début de saison, sont chargés de gérer l'accueil de la compétition, l'aménagement de la salle, le matériel pour l'identification des terrains, la buvette et, dans la mesure du possible, la restauration.

Le Comité Départemental de la Manche s'assure que les clubs hôtes ont les moyens techniques de garantir le bon déroulement du Championnat (nombre de terrains disponibles, hauteur du gymnase, etc.)

### 3. Critères de participation

Le Championnat oppose les joueurs des clubs affiliés au Comité Départemental de la Manche, et en règle de leurs Cotisations auprès de celui-ci.

#### 3.1 Licences

Seuls peuvent être admis à participer au Championnat les joueurs licenciés à la Fédération et ne faisant l'objet d'aucune suspension, à la date du Championnat.



# Championnat Départemental Interclubs Jeunes

## Règlement

adoption : 22/09/2010  
entrée en vigueur : 01/10/2010  
validité : permanente

Comité Départemental de la Manche

### 3.2 Catégories concernées

Le Championnat est ouvert aux catégories :

- Poussins
- Benjamins
- Minimes

Un joueur pourra participer dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne sous condition d'être en règle avec le Certificat Médical correspondant, et dans les délais requis par la FFBA.

Un joueur pourra participer quelque soit son classement dans les catégories concernées.

## 4. Description des équipes

### 4.1 Composition des équipes

Une équipe engagée dans le Championnat doit être constituée de joueurs d'un même club.

Une équipe doit être composée au minimum de 2 garçons et 1 fille.

Une équipe doit être composée au maximum de 6 garçons et 3 filles.

### 4.2 Estimation de la valeur d'une équipe

Chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe afin de constituer des Têtes de séries, il sera appliqué le barème suivant au nombre minimum de membres de l'équipe, et ce pour les meilleurs joueurs et joueuses dans chaque Division :

NC : 4 points	C4 : 18 points	B4 : 54 points	A4 : 162 points
D4 : 6 points	C3 : 24 points	B3 : 72 points	A3 : 216 points
D3 : 8 points	C2 : 30 points	B2 : 90 points	A2 : 270 points
D2 : 10 points	C1 : 36 points	B1 : 108 points	A1 : 324 points
D1 : 12 points			

### 4.3 Titularisation des joueurs d'équipe

Un joueur ayant disputé une rencontre dans une Catégorie, ne pourra plus à partir de ce jour, jouer dans une autre catégorie.



# Championnat Départemental Interclubs Jeunes

## Règlement

adoption : 22/09/2010  
entrée en vigueur : 01/10/2010  
validité : permanente

Comité Départemental de la Manche

### 5. Modalités d'inscription

#### 5.1 Délai

Les inscriptions doivent parvenir par courriel ([contact@badminton50.fr](mailto:contact@badminton50.fr)) au moins 10 jours ouvrés avant la date de la Compétition.

Toute inscription parvenue hors délai, sera laissée à la libre appréciation du Responsable de la Commission Arbitrage.

La Commission Arbitrage devra informer tout club concerné par une inscription non validée.

#### 5.2 Contenu des inscriptions

L'inscription des équipes se fait par le Président du Club ou par un Responsable au moyen du formulaire officiel du Comité Départemental. Il devra compter autant de formulaires qu'il y a d'équipes engagées par club.

Sur le formulaire devra apparaître :

- Le capitaine d'équipe avec Nom, Prénom, N° de licence et coordonnées.
- La liste des joueurs avec Nom, Prénom et N° de licence.
- Au minimum un joueur « arbitre » avec Nom, Prénom et N° de licence.

#### 5.3 Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est défini en Assemblée générale Annuelle. Il est notifié sur le livret édité par le Comité Départemental de la Manche et fourni aux clubs en début de saison. Le règlement s'effectue par le club après réception de la facture établie par le Comité Départemental de la Manche.

#### 5.4 Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le bulletin d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.



# Championnat Départemental Interclubs Jeunes

## Règlement

adoption : 22/09/2010  
entrée en vigueur : 01/10/2010  
validité : permanente

Comité Départemental de la Manche

### 6. Déroulement des rencontres

Une rencontre est composée de 4 matchs :

- Un simple homme
- Un simple dame
- Un double homme
- Un double mixte

#### 6.1 Horaires des rencontres

Les rencontres pourront avoir lieu aux horaires suivants :

- Le samedi de 14.00h à 19.00h
- Le dimanche de 09.00h à 18.00h

Les équipes complètes devront être présentes dans la salle 30 minutes avant le début des rencontres, et ce quelque soit la première rencontre.

#### 6.2 Convocations

Une convocation sera envoyée par courriel au moins 48 heures avant le Championnat aux responsables stipulés sur le bulletin d'inscription.

#### 6.3 Les volants

Le Championnat est disputé en volants homologués FFBA.

Les volants seront fournis en nombre égal par les joueurs et définis comme suit :

- Volants Nylon base liège pour les matchs opposant les joueurs Non Classés ;
- Volants Nylon base liège pour les matchs opposant les joueurs Non Classés aux joueurs Classés ;
- Volants Plumes base liège pour les matchs opposant les joueurs Classés ;

Dans tous les cas, un accord sera possible entre les joueurs pour la préférence de volants.

Dans le cas de litiges entre les joueurs pour le choix entre les volants homologués (Marque, Référence,...), il sera procédé à un tirage au sort par l'organisateur. Le résultat sera sans appel.



# Championnat Départemental Interclubs Jeunes

## Règlement

adoption : 22/09/2010  
entrée en vigueur : 01/10/2010  
validité : permanente

Comité Départemental de la Manche

### 6.4 Les déclarations d'équipe

Avant chaque rencontre, les capitaines fournissent la composition complète (simple et double) de leur équipes (sur imprimé) afin de la reporter sur la feuille de rencontre, sans connaître auparavant la composition de l'équipe adverse.

Les feuilles de rencontres seront fournies et remplies par l'organisateur.

La compétition sera gérée sur logiciel fédéral.

Les matchs sont disputés selon le règlement en cours de la FFBA. Ils se jouent dans l'ordre de la feuille de rencontres sauf accord entre les capitaines d'équipes, toutefois l'organisateur pourra modifier cet ordre dans l'intérêt de la compétition

Un joueur ne pourra pas disputer plus de 2 matchs par rencontre : 1 simple + 1 Double ou 1 Double + 1 Double Mixte.

### 6.5 Barème des points

Pour chaque rencontre, il sera appliqué le barème suivant

Pour les matchs :

Match gagné	+	1 point
Match perdu	=	0 point
Match forfait involontaire	-	1 point (blessure/malaise/retard)
Match forfait volontaire	-	4 points (absence/disqualification/refus de jouer)

Pour les rencontres :

Rencontre gagnée	+	2 points
Rencontre perdue	=	0 point
Rencontre nulle	+	1 point
Rencontre forfait	-	2 points

En cas d'égalité de points de rencontres entre plusieurs équipes, elles seront départagées dans l'ordre et de la façon suivante si à chaque étape l'égalité persiste :

- Le match avérage classe les équipes  
Totalité des matchs gagnés moins la totalité des matchs perdus
- Le set avérage départage les équipes  
Totalité des sets gagnés moins la totalité des sets perdus
- Le point avérage départage les équipes  
Totalité des points gagnés moins la totalité des points perdus
- L'âge des joueur(se)s départage les équipes  
L'équipe ayant fait jouer le(la) plus jeune joueur(se) au vu des licences remportera la rencontre.



# Championnat Départemental Interclubs Jeunes

## Règlement

adoption : 22/09/2010  
entrée en vigueur : 01/10/2010  
validité : permanente

Comité Départemental de la Manche

### 6.6 Remplacements de joueurs

Dans tous les cas de remplacement, l'organisateur devra porter l'information aux capitaines d'équipes concernées, et ce avant le début des matchs dont le remplacement profite.

Un joueur blessé avant son premier match d'une rencontre pourra être remplacé dans les 10 minutes pour son premier match par un joueur figurant sur la feuille de déclaration d'équipe, et présent dans la salle.

Un joueur blessé lors de son premier match d'une rencontre pourra être remplacé dans les 10 minutes pour son second match par un joueur figurant sur la feuille de déclaration d'équipe, et présent dans la salle.

Le joueur blessé devra se prononcer dans les 10 minutes qui suivent l'interruption de jeu en ce qui concerne sa reprise ou non du match.

Si le joueur ne peut reprendre le match en cours, il perdra le match par abandon (forfait involontaire). L'appréciation du caractère volontaire ou involontaire sera laissée à la décision de l'organisateur.

Un joueur suspendu au cours de la compétition pourra être remplacé dans les 10 minutes pour le match suivant par un joueur figurant sur la feuille de déclaration d'équipe, et présent dans la salle.

Le capitaine devra se prononcer dans l'instant qui suit la sanction sur le remplacement ou non du joueur sanctionné.

Le joueur perdra le match en cours par abandon (forfait volontaire)

### 6.7 Qualification régionale

Le championnat est qualificatif pour le championnat Régional Interclubs Jeune.

Le Comité Départemental de la Manche définit les équipes qualifiées.

La Commission Régionale compétente définit de par son règlement :

- Le nombre d'équipes qualifiées par catégories ou par Division
- Le ou les lieux des rencontres
- La ou les dates des rencontres

La Commission Régionale est seule responsable du suivi de la qualification

### 7. Récompenses

Le Comité Départemental de la Manche récompensera l'équipe vainqueur de chaque catégorie.

Une coupe sera remise au capitaine et des médailles seront offertes à tous les membres de chaque équipe vainqueur de sa catégorie.



# Championnat Départemental Interclubs Jeunes

## Règlement

adoption : 22/09/2010  
entrée en vigueur : 01/10/2010  
validité : permanente

Comité Départemental de la Manche

### 8. Sanctions et recours

#### 8.1 Joueur non licencié

Tout club ayant fait jouer ou apparaître sur le bulletin d'inscription une personne non encore licenciée sera considéré responsable.

Tout équipe ayant fait jouer ou apparaître sur une feuille de match une personne non licenciée fera perdre la rencontre à son équipe par Rencontre forfait (- 2 points).

#### 8.2 Joueur suspendu

Un joueur suspendu ou en cours de suspension ne pourra pas participer au Championnat.

#### 8.3 Réclamations

Les réclamations pourront se faire :

- Le jour de la compétition uniquement par l'intermédiaire des responsables de clubs concernés, auprès de l'organisateur de la compétition ;
- Dans les 8 jours ouvrés qui suivent le Championnat, par le Président de club uniquement, par courriel ou par lettre, auprès de la Commission Arbitrage ;

### 9. Modalités d'application du présent règlement

#### 9.1 Commissions compétentes du Comité Départemental de la Manche

- La Commission Arbitrage
- La Commission Compétition Jeune
- Le Comité directeur sur saisie de l'une de ces deux Commissions.

#### 9.2 Date d'application

Le présent règlement est applicable :

- Dès son adoption par le Comité Directeur du Comité Départemental de la Manche ;
- Dès l'adoption de sa mise à jour par le Comité Directeur du Comité Départemental de la Manche ;

#### 9.3 Application

L'inscription par un club d'une équipe au Championnat implique l'acceptation du présent règlement.

Tout club inscrivant des joueurs au Championnat devra porter à leur connaissance le présent règlement.

Le présent règlement sera distribué auprès de tous les clubs affiliés au Comité Départemental de la Manche et à jour de leurs cotisations.